

# Perdre son bébé

## L'accouchement et les décisions à prendre



**Accoucher d'un bébé décédé ou qui ne survivra pas après sa naissance est une épreuve très difficile. Cette fiche vise à vous aider à vous y préparer, à savoir comment vous serez accompagnés et quels choix vous aurez à faire pour vous et votre bébé.**

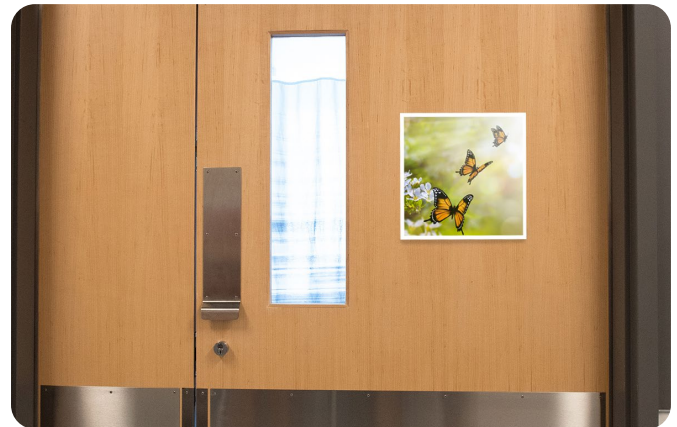
Nous vous accompagnerons avec les meilleurs soins, comme pour un accouchement habituel. Nous veillerons aussi, avec le plus grand des respects, à ce que vous ayez l'espace dont vous avez besoin pour vivre ces moments.

### Comment se passera l'accouchement?

Il y a différentes méthodes d'accouchement, selon le stade de la grossesse. Vous pourrez en discuter avec votre médecin et décider ensemble celle que vous désirez.

Le plus souvent, on provoque les contractions avec un médicament, et l'accouchement se fait par voie vaginale. Il est possible d'avoir des antidouleurs ou une épidurale pour soulager la douleur durant le travail. La récupération est plus rapide que si l'accouchement se fait par césarienne. De plus, il y a moins de risques pour votre santé et pour les futures grossesses.

L'accouchement se déroule dans une chambre, comme à l'habitude. Normalement, vous y resterez jusqu'à votre congé. Une affiche avec des papillons sera mise sur la porte. Elle prévient le personnel qu'un deuil est vécu par une famille. Cela sensibilise ceux qui doivent entrer dans la chambre.



À votre arrivée dans la chambre, un petit tube est posé dans une veine (cathéter) de la main de la maman. Cela permet de garder une bonne hydratation durant le travail et, au besoin, de donner des médicaments sans avoir à piquer à chaque fois.



## Pouvons-nous avoir un soutien psychologique ?

Le travail et l'accouchement font vivre de fortes émotions, et c'est encore plus vrai dans cette situation. Une rencontre avec la psychologue du Centre des naissances ainsi qu'avec un intervenant en soins spirituels vous sera proposée. Un suivi pourra aussi être fait à votre retour à la maison ou plus tard, quand vous le voudrez. Lisez notre fiche santé [Perdre son bébé - Le deuil périnatal](#).

## Quels choix devons-nous faire après la naissance de notre bébé ?

Vous aurez à prendre des décisions auxquelles vous n'étiez pas préparés.

Certaines décisions touchent les premiers moments après la naissance. Par exemple :

- est-ce que je veux voir mon bébé ?
- est-ce que je veux des photos de lui ?
- est-ce que je veux lui donner un prénom ?

Si vous le souhaitez, vous pourrez garder votre bébé auprès de vous et prendre le temps voulu, par exemple pour faire venir vos proches.

Nous tenterons de vous aider du mieux possible à choisir ce qui correspond le mieux à vos valeurs et à vos capacités du moment. Nous pouvons vous dire ce qui a aidé d'autres parents endeuillés.



Vous aurez un choix à faire pour la montée de lait : vous pourrez par exemple prendre un médicament pour l'éviter, ou encore faire un don de lait à Héma-Québec. Cela dépend aussi du stade de votre grossesse. Pour en savoir plus, lisez la fiche santé [Perdre son bébé - Prendre soin de soi après l'accouchement](#).



## Peut-on organiser un rituel lors de notre séjour à l'hôpital ?

Oui. Parlez-en à un intervenant en soins spirituels si c'est ce que vous souhaitez. Il pourra vous proposer une prière, un rituel, un baptême ou un autre type de cérémonie, selon votre désir.

On vous remettra une boîte dans laquelle vous pouvez mettre des objets souvenirs (ex. : photographies, bracelet d'hôpital, couverture, bonnet, empreintes). Si vous ne vous sentez pas prêts à les recevoir tout de suite, nous pouvons les conserver pour vous.



## Y aura-t-il une autopsie ?

Si vous voulez qu'il y ait une autopsie de votre bébé, vous devez le demander. L'autopsie peut parfois aider à mieux comprendre la cause du décès. Toutefois, il est aussi possible qu'elle n'apporte pas de réponse.

Votre médecin vous accompagnera dans cette décision et vous expliquera ce qu'elle implique.

Les résultats de l'autopsie peuvent être longs à avoir. Il faut compter 3 à 4 mois pour le rapport préliminaire et 6 à 12 mois pour le rapport final.

## Comment nous occuper de la dépouille de notre bébé?

Deux options s'offrent à vous : le CHUM peut s'en occuper ou vous pouvez le faire vous-même. Voyez à l'Annexe (page 4) des informations utiles pour faire votre choix.

Vous devrez nous dire quelle est votre décision **dans les 10 jours** suivant le décès. Passé ce délai, le CHUM se chargera de disposer du corps au repos Saint-François d'Assise. Cette procédure sera alors définitive.



Un rituel appelé cérémonie commémorative des petits anges est organisé chaque année par le Centre des naissances du CHUM. Il a lieu au repos Saint-François d'Assise, le 2<sup>e</sup> dimanche du mois de septembre de chaque année.

**Repos Saint-François d'Assise**  
Jardin des anges (lot 2)  
6893, rue Sherbrooke Est  
Montréal H1N 1C7

## À qui poser nos questions ?

Posez-les à un membre de votre équipe de soins.

Une fois de retour à la maison, pour des questions en lien avec des décisions à prendre, vous pouvez contacter l'assistante infirmière-chef de la salle d'accouchement en tout temps.

> 514 890-8000, poste 33775

> [papillon.envolee.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:papillon.envolee.chum@ssss.gouv.qc.ca)

Pour toute question en lien avec la récupération de la dépouille, appelez le Suivi des décès, au Service d'admission, au :

> 514 890-8000, poste 11661



### RESSOURCES UTILES

Fiches santé :

[\*Perdre son bébé - Prendre soin de soi après l'accouchement\*](#)

[\*Perdre son bébé - Le deuil périnatal\*](#)

Il existe d'autres fiches santé produites par le CHUM. Demandez lesquelles pourraient vous convenir.



Vous pouvez aussi les consulter directement sur notre site [chumontreal.qc.ca/fiches-sante](http://chumontreal.qc.ca/fiches-sante)



### Questions


*Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.*

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal [chumontreal.qc.ca](http://chumontreal.qc.ca)

Voici plus d'informations sur les deux options qui s'offrent à vous pour la dépouille de votre bébé. N'hésitez pas à demander conseil à votre équipe de soins.

### 1 Le CHUM s'en occupe

Votre bébé sera alors incinéré. Ses cendres seront enterrées dans un lot communautaire du repos Saint-François d'Assise, rue Sherbrooke, à Montréal. Ce lieu est réservé aux bébés partis trop tôt. À noter que si vous choisissez cette option, vous ne pourrez pas récupérer les cendres de votre bébé. Ces services sont gratuits.

### 2 Vous vous en occupez

Vous ferez alors appel au salon funéraire ou au lieu de culte de votre choix. Vous verrez avec eux le service funéraire que vous voulez. Plusieurs options s'offrent alors à vous. Ces démarches sont à vos frais.

Certaines entreprises offrent des services à coûts réduits. Certains actes peuvent même être gratuits (l'incinération, par exemple). Les personnes ayant de l'aide sociale peuvent avoir une prestation spéciale pour frais funéraires. Quelqu'un qui a un emploi peut aussi y avoir droit, selon son revenu. Pour cela, contactez votre Centre local d'emploi. Appelez le numéro suivant pour savoir où est le vôtre.

> 1 877 767-8773

#### Acte de naissance et certificat de décès

Si votre bébé a eu des signes de vie après sa naissance, il sera déclaré à l'état civil. Vous pourrez avoir un acte de naissance. Le décès sera ensuite inscrit et vous aurez un certificat de décès. Si votre bébé est mort avant ou pendant la naissance, il n'y aura pas d'acte de naissance et pas de certificat de décès non plus.

